

Règlement Vide-Greniers 7 avril 2019 /Sou des écoles Chasselay

Article 1 - Objet : La manifestation dénommée Vide grenier du Sou des écoles de Chasselay (69380) se déroulera le Dimanche 7 avril 2019 de 7h00 à 18h00 à la salle des fêtes et sur la place Henriette Bresson et sur la rue Léa Lassausaie. **Article 2 - Participants** : Cette manifestation est ouverte aux particuliers. Sont interdits à la vente : les objets neufs, les contrefaçons, les armes, les animaux vivants, les objets et ouvrages à caractère raciste ou pornographique et de manière générale, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur. La vente de produits alimentaires consommables sur place est strictement réservée à l'organisateur. La vente à emporter de produits alimentaires est soumise à autorisation particulière de l'organisateur. La vente à la sauvette sur le lieu et les abords de la manifestation est strictement interdit. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant qui contreviendrait à ces dispositions. **Article 3 – Inscription / réservation** : L'inscription et la réservation préalable d'un emplacement sont obligatoires, avec un minimum de 4 mètres linéaires par participant (un véhicule par emplacement) Au prix de 5 € le mètre linéaire/ extérieur et 8 Euros la table/ intérieur. Les réservations s'effectuent avec la fiche d'inscription fournie par l'organisateur. Elles sont validées à réception de la fiche d'inscription entièrement complétée et signée, accompagnée obligatoirement d'une photocopie lisible d'une pièce d'identité recto verso ainsi que du paiement du montant de la réservation. L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Il ne sera procédé à aucun remboursement de réservation quelle que soit la cause. Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure. Toute demande de réservation incomplète sera retournée au demandeur. **Article 4 - Emplacement** : Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Les exposants doivent respecter les emplacements notifiés. Les emplacements revendiqués lors de la réservation ne sont garantis que jusqu'à 7h00, passé cet horaire, l'organisation se réserve le droit de revendre tout emplacement non occupé. Les emplacements doivent être libérés propres (des poubelles seront mises à disposition) au plus tard à 19h00. En fin de journée, les stands doivent être laissés propres. Un chèque de caution de 20 € vous sera rendu à votre départ après vérification de votre emplacement. **Article 5 - Installation** : L'installation des stands a lieu le dimanche 7 avril entre 5h00 et 7h. Passé ce délai, aucun véhicule, sauf véhicule de sécurité, ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation jusqu'à 18h. Le stationnement des véhicules dans l'enceinte du vide-Grenier est réservé aux opérations de déchargement et chargement et limité à 10 minutes, sauf réservation spécifique. Pour les exposants en intérieur : ne rien accrocher aux murs de la salle des fêtes. **Article 6 - Responsabilité** : La vente s'effectue de gré à gré. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès de l'organisateur. Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident survenant au cours de la manifestation et pour les vols ou dégradations des objets exposés. La réservation vaut acceptation du présent règlement et abandon de tout recours en cas de sinistre contre les organisateurs ou la commune de Chasselay. L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment un exposant qui ne respecterait pas le règlement ou qui, par son comportement sur le lieu du vide-Greniers pourrait nuire au bon déroulement de cette manifestation. **Article 7 - Contrôle** : Chaque exposant doit pouvoir justifier de son identité et se soumettre aux éventuels contrôles de gendarmerie, des services fiscaux, de la douane ou de la répression des fraudes. **Article 8 - Police** : Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité édictées par la mairie de Chasselay et les organisateurs. En aucun cas, les étals ne doivent faire obstacle à la circulation des véhicules de secours.

Sou des Ecoles de Chasselay
Ecole publique La Fontaine
69380 CHASSELAY

Inscription Vide-Greniers
Extérieur 06.09.78.08.01
Intérieur : 06.50.08.93.52 ou 06.44.24.94.53
Chasselaysoudesecoles@gmail.com

Vide-Greniers Chasselay : Dimanche 7 avril 2019 – Fiche d'inscription

A retourner complétée à l'adresse suivante **avant le 4 Avril 2019**:

Mairie de Chasselay / SOU DES ECOLES - Le Promenoir - 69380 CHASSELAY

Avec la photocopie de votre pièce d'identité (recto/verso) et vos chèques.

Merci de joindre une adresse e-mail ou un numéro de tel pour confirmer votre inscription.

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

Téléphone :

Email :

N° Pièce d'identité :

Délivrée le Par

Emplacement Extérieur (5 euros le mètre linéaire) : 4 ml minimum, Une voiture autorisée

Je souhaite réserver un emplacement de mètres linéaires (ml).

Emplacement intérieur (8 euros la table de 1m,20)

Je souhaite réserver un emplacement de tables.

Je joins un chèque de € pour l'emplacement et un chèque de 20 € de caution pour le ménage libellés à l'ordre du sou des écoles de Chasselay.

Entrée GRATUITE au public – Buvette et restauration sur place !!!

Arrivée des exposants de 5 à 7h

En tant que particulier, je déclare :

- **Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)**
- **Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R321-9 du code pénal)**

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et vouloir m'y conformer.

Date + Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)